



La loi du 14 décembre 1789 a créé 44.000 « municipalités » (sur le territoire des anciennes « paroisses ») baptisées par la suite « communes » en « chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne ». Cette loi véritablement « révolutionnaire » et très en avance sur son temps instituait un maire élu par les citoyens en tant qu'organe exécutif de la commune.

Sous le Consulat, la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) prévoyait que les maires et ses adjoints étaient nommés (et, le cas échéant, suspendus) par le Premier consul dans les communes de plus de 5.000 habitants, par le préfet du département dans les communes de moins de 5.000 habitants.



Ils n'avaient rien à voir avec le conseil municipal mais étaient des agents de l'Etat chargés de fonctions administratives en particulier en matière d'état civil et de police.

Les membres (au nombre de 10, 20 ou 30 selon la taille de la collectivité) du conseil municipal, mis en place dans chaque commune, étaient nommés par les préfets pour une durée de trois ans.

Cette organisation communale napoléonienne prévaudra pendant une trentaine d'années.

La Monarchie de Juillet a infléchi sensiblement ce système.

Selon la loi du 21 mars 1831, le maire et ses adjoints font désormais partie intégrante, avec les conseillers municipaux, du « corps municipal ». S'ils sont toujours nommés par le chef de l'exécutif (le roi) ou par les préfets, ces derniers doivent les choisir **parmi les membres du conseil municipal**.

Mais le maire, membre du « corps municipal », même s'il préside les réunions du conseil municipal, reste l'agent de l'Etat dans la commune sous la surveillance étroite de l'administration supérieure (notamment le sous-préfet !).

Autre progrès : les conseils municipaux sont désormais composés de conseillers élus -par

moitié tous les trois ans- par une assemblée d'électeurs communaux dans le cadre d'un suffrage censitaire.

Les maires exercent désormais des fonctions « communales », certes sous l'autorité de l'administration supérieure, outre leurs attributions d'agents de l'Etat. Ils nomment aux emplois communaux. Leurs arrêtés à caractère réglementaire sont exécutoires un mois après leur transmission au sous-préfet.

La loi de 1837 a multiplié, par ailleurs, les matières sur lesquelles peuvent porter les délibérations des conseils municipaux. L'idée d'une « compétence générale » sur les sujets « d'intérêt communal » est esquissée.

Mais c'est la loi du 5 avril 1884 qui consacrera la fameuse « clause de compétence générale » du conseil municipal : « **le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune** ».

Cette loi ; qui fut précédée par la **loi du 28 mars 1882** instituant **l'élection de tous les maires par les conseils municipaux** constituera longtemps la charte républicaine des « libertés communales », c'est-à-dire de l'organisation territoriale et de la démocratie locale à l'échelon de la commune jusqu'aux lois de décentralisation.

Tout au long de son quasi-siècle de vie, la loi de 1884 a été souvent « retouchée » mais toujours, si l'on fait exception de la parenthèse de la période de Vichy, dans le sens d'un allègement des contrôles et de la tutelle sur les actes des maires et sur les délibérations des conseils municipaux.



Liste des maires de : 1801 à 1847	
1801-1813	Francon François
1814-1815	Francon Jean
1815-1816	Francon François
1816	Francon Jean
1816-1826	Francon François
1826	Francon Jean
1826-1828	Dodel François
1828-1830	Francon Jouvét
1830-1832	Lavor Jean-Baptiste
1832-1847	Depert Aîné-Charles

Liste des maires de : 1847 à 1883	
1847-1848	Dodel-Legot Antoine
1848-1851	Francon François
1851-1860	Dodel-Legot Antoine
1860-1870	Onslow Arthur
1871-1873	Farnoux François
1873	Vallet-Francon Antoine
1873	Dodel-Mercier François
1874-1878	Onslow Arthur
1878-1880	Vallet Denis
1880-1883	Francon-Mercier François

**Liste des maires de :
1884 à 1945**

1884	Dodel-Dodel Jean
1884-1888	Farnoux Félix
1888-1892	Dodel-Depert Guillaume
1892-1894	Dodel-Dodel Jean
1894-1910	Dodel-Pradier Simon
1910-1919	Dodel-Argelier Lucien
1920-1922	Sarrazin Léon
1922-1945	Vallet Pierre

**Liste des maires de :
1945 à 2020**

1945-1953	Bourdillon Pierre
1953-1961	Berthon Maurice
1961-1962	Rougier Marius
1962-1971	Pradier Elie
1971-1989	Guerre Claude
1989-1998	Pradier Jean-Louis
1998-2001	Brun Jean-Michel
2001-2020	Buche Jean-Pierre

